



INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

SEPTEMBRE 2018

OBJETS	COMMUNICATIONS
--------	----------------

Séance du 3 septembre 2018

Finances	La Municipalité adopte le préavis n° 2018/04 relatif à l'arrêté d'imposition 2019.
Constructions Parcelle n° 107	La Municipalité décide de lever les oppositions et de délivrer le permis de construire sans dérogation sur la pente du toit du couvert à voitures.
Maison communale	La Municipalité attribue les travaux de réfection d'un tronçon de toiture sud. Le Service du logement autorise un prélèvement partiel de la facture sur le fond des réserves locatives.
Routes	Les quais des arrêts de bus au Corria sont terminés et accessibles aux élèves pour la rentrée d'août.

Séance du 10 septembre 2018

EU-EC	La Municipalité poursuit ses contrôles des raccordements des conduites par enfumage le 11 septembre 2018.
EU-EC	La Municipalité adopte le nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, son annexe et la directive municipale relative aux tarifs qui seront appliqués pour 2019. Ces documents doivent être soumis au service juridique du Canton et à M. Prix avant d'être présentés au Conseil général.

Séance du 24 septembre 2018

Déchetterie	La Municipalité adopte le préavis N° 2018/05 relatif à une demande de crédit de CHF 30'000.00 pour l'installation d'une benne à gazon fermée
SDIS	Recrutement cantonal le 1 ^{er} novembre 2018.
EU-EC	La Municipalité prend acte des rapports de contrôles des raccordements privés de 16 nouvelles constructions, toutes raccordées correctement.
Administration	Avis officiels de la FAO du 14 septembre 2018 : fermeture définitive de l'Office d'impôt du district de la Broye-Vully. Dès le 1 ^{er} octobre 2018, c'est l'Office d'impôt des districts du Jura-Nord vaudois et Broye-Vully à Yverdon-les-Bains qui prendra le relais.
Champ de Plan SA	La Municipalité a signé la nouvelle convention d'actionnaires. Le capital-actions est détenu en totalité par 11 communes.
Police	La Municipalité donne son accord à l'organisation de la 31 ^{ème} course des Taleines, le 29 septembre 2018 et accorde le permis temporaire pour vente de boissons alcoolisées.
Constructions Parcelle n° 431	La Municipalité accorde une dispense d'enquête publique pour la construction d'un couvert à camping-car.
Constructions Parcelle n° 299	La Municipalité accorde une dispense d'enquête publique pour la mise en conformité d'une aire de sortie pour chevaux, avec les autorisations cantonales requises en zone agricole.
Constructions Parcelle n° 21	La Municipalité signe l'annonce d'installation solaire thermique et précise que le cadre devra être noir pour une question d'esthétique et de meilleure intégration.